



## ARRETE N° TEMP-2022/58

### **OBJET : ROUTE BARREE RUE DE L'OBELISQUE Du 20 JUIN AU 04 JUILLET 2022**

Le Maire de la commune de GARENNES-SUR-EURE,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée le 14/06/2022 par l'entreprise COLAS domiciliée chez SOGELINK, TSA 70011 à DARDILLY (69134) pour la réfection de la chaussée de la rue de l'Obélisque (RD n°163) à TOURNE-BOISSET,

Considérant que les travaux ne peuvent pas être réalisés en demie-chaussée,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement et de barrer la rue de l'Obélisque à la circulation,

### ARRETE

**Article 1** : Entre le 20 juin et le 04 juillet 2022 de 8 h 30 à 17 h 00, durant une journée, la rue de l'Obélisque sera fermée à la circulation pour tous les véhicules sauf les véhicules de secours. Tout stationnement, en dehors des engins de chantier, sera considéré comme gênant.

**Article 2** : La signalisation matérialisant la route barrée sera installée par et sous la responsabilité du Conseil Départemental conformément au plan joint.

**Article 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

**Article 5** : L'autorité territoriale certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 6** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté et ampliation transmise à :

- L'entreprise COLAS en charge des travaux,
- L'Agence Routière Départementale,
- Gendarmerie d'Ivry-la-Bataille,
- Police pluri-communale,
- SDIS de l'Eure,
- Les riverains,
- la mairie de LA COUTURE BOUSSEY,
- EPN service déchets,
- EPN service transports,
- TNI

A Garennes-sur-Eure,  
le 16 juin 2022

Le Maire,



Jean-Pierre GATINE

